



**TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES**



Sections de Basse-Normandie

site internet: www.sud-travail-affaires-sociales.org

dd-14.sud@direccte.gouv.fr

Du pognon pour les C, pas du mépris !

Depuis le début des années 2000 le coût de la vie augmente et les salaires ne suivent pas. **Les collègues de catégories C qui touchent les rémunérations les plus basses sont les plus touchés par cette situation.** Pour 2013 la ministre de la Fonction Publique annonce la poursuite du gel du point d'indice, alors qu'il faudrait une revalorisation importante des salaires des agents de catégorie C avec une augmentation immédiate de 200 € net par mois.

SUD Travail exige une véritable reconnaissance professionnelle des compétences acquises sur les différentes missions confiées, compte tenu de l'évolution des fonctions, des qualifications, des responsabilités assumées par les agents de catégorie C ce qui passe par une revalorisation salariale.

SUD Travail revendique :

- **200 € net par mois d'augmentation salariale immédiate pour les C**
- **une nouvelle grille indiciaire pour les C (indice majoré) allant de 350 à 700 points avec une carrière linéaire**
- **l'intégration des primes au salaire brut, pour les prendre en compte dans le calcul des droits : pension de retraite...**
- **la réduction des inégalités de salaires (échelle maximum de 1 à 3) entre les différentes catégories de personnels par la revalorisation des salaires des catégories les moins bien payées**

Des embauches et du respect !

Nous assistons à un véritable « plan social » concernant les agents de catégories C au sein de notre ministère et plus largement au sein de la Fonction Publique. La Projet de loi de finances pour 2013 prévoit encore des réductions d'effectifs dans nos services. Les collègues de catégorie C sont les plus touchés par les suppressions de postes. Cette situation devient de plus en plus intenable pour ceux qui restent dans les services les collègues ne sont pas remplacés mais le boulot reste.

« Pourquoi les collègues de catégorie C sont-ils les plus touchés par les suppressions de postes ? ». Bien malin celui qui a la réponse, on peut échafauder tout un tas d'hypothèses, par exemple :

- cette catégorie coûterait-elle trop cher à l'état ?, non on ne peut décemment pas croire une telle sottise !!! surtout quand on voit les salaires et les primes des cadres supérieurs de notre ministère et le gaspillage de l'argent public dans certains domaines....
- pour mener le projet de « purge de la fonction publique » il est plus facile de « taper sur les petits « C » que de « toucher aux A »
- Ou encore c'est une catégorie qui n'a plus de rôle majeur.... Alors pourquoi lui donner des tâches de B

En Basse-Normandie, en 2013 l'effectif de référence est de 60 ETP pour les C. Pour rappel en 2010 l'effectif de référence était de 77 ETP. **De 2010 à 2013, la diminution de l'effectif de référence est de 17 ETP pour la catégorie C** ce qui fait encore plus de postes en effectif physique puisque près d'1/3 des collègues C est à temps partiel. L'effectif réel pour la catégorie C au 31/12/2012 est de 66 ETP. La conséquence est qu'en 2013 la diminution des effectifs de catégorie C sera de 6 ETP afin d'arriver au 60 ETP de l'effectif de référence... Selon l'Administration nous sommes en sureffectif de C.... nous refusons d'entendre un tel discours quand on voit le boulot qui s'accroît pour les collègues...

À SUD Travail nous ne considérons pas que les agents de catégorie C sont en sureffectif... bien au contraire...Tous les services en ont besoin, les secrétariats de section, les secrétariats de direction, les services de l'emploi, l'animation territoriale, l'accueil, le service Pilotage des ressources à la DR et on en oublie sûrement d'autres tous aussi importants les uns que les autres à la bonne marche de notre administration....

Cette diminution d'effectifs a pour effet un accroissement des tâches allant au-delà de celles définies par les différentes fiches de postes. Afin de coller à la réalité des besoins ce n'est pas lors des entretiens professionnels une fois par an qu'elles devraient être actualisés mais quasiment tous les jours.

Le refus de nos collègues de catégories C de se voir balader d'une tâche à l'autre au gré des besoins n'est donc pas un problème d' « éthique » ou de « métaphysique », comme cela a pu être écrit dans les courriels de certains directeurs, mais tout simplement une question de respect à la fois de leur travail et des missions qui leurs sont dévolues.

Rappel sur les effectifs nationaux : entre 2009 et 2011 (bilan social 2011)

-les DT ont augmenté de 206 % (de 107 à 328)

-les DA ont augmenté de 11,6 % (de 413 à 461)

-les IT de 30% (de 978 à 1266) avec effet de la fusion (voir notre tract « le PMDIT est mité » http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/IMG/pdf/Le_PDMIT_est_mite.pdf)

-les CT ont diminué de 4% (de 3557 à 3413)

-les C ont diminué de 12,5% (de 3703 à 3242)

Un vrai déroulement de carrière et pas d'embûches !

Avec l'extinction programmée du corps des contrôleurs du travail et la non ouverture de postes de Secrétaires Administratifs, l'horizon d'évolution et de promotion de carrière des agents de catégorie C n'est pas assombri mais bouché.

Nous revendiquons la promotion d'au moins 5 % des C en B chaque année. Et pourquoi pas un taux équivalent à celui de passage d'IT en DA et de DA en DT !!!

Le nombre des postes ouverts aux examens professionnels ou concours internes doit être augmenté et les moyens doivent être donnés aux agents de catégorie C en terme de temps et de formation pour préparer ces concours et examens.

Cet investissement ne peut être que « gagnant-gagnant » pour la Fonction Publique et lui permettre de retrouver ses vertus d'ascenseur social en remplaçant les agents ainsi promus par de nouveaux agents de catégorie C.

Nous revendiquons une Fonction Publique à l'image du corps social et pas une Fonction Publique destructrice d'emplois et élitiste comme c'est le cas aujourd'hui.